



Cette stratégie en trois piliers montre bien l'importance cruciale de la prévention. Il me semble en effet fondamental de garder à l'esprit que la responsabilité de protéger ne se limite pas au troisième pilier. Les deux premiers piliers sont des aspects critiques de la responsabilité de protéger et je suis heureux de souligner que les Nations Unies et diverses organisations régionales et sous-régionales développent des politiques au titre de ces deux piliers et collaborent dans leur mise en œuvre. Si nous renforçons cette collaboration, alors nous pourrions encore réduire la probabilité que la communauté internationale doive recourir aux mesures prévues par le troisième pilier.

Quant à ce troisième pilier, l'action collective résolue en temps voulu, les organisations régionales y jouent aussi un rôle important. Je l'ai dit, les événements récents, notamment en